

Direction Générale Des Finances Publiques

Le 03/11/2023

Direction régionale des Finances Publiques de Bretagne  
et du département d'Ille-et-Vilaine

Pôle d'évaluation domaniale

Avenue janvier – BP 72102  
35021 RENNES CEDEX 9

Le Directeur régional des Finances publiques  
de Bretagne et du département  
d'Ille-et-Vilaine

Courriel : drfip35.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

à

**POUR NOUS JOINDRE**

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

Affaire suivie par : Bounchanh SINGELIN  
Courriel : bounchanh.singelin@dgfip.finances.gouv.fr  
Téléphone : 02 99 66 29 18

Réf DS : 14831088  
Réf OSE : 2023-35047-84552

**Lettre valant avis du Domaine**

Objet : Cession à la commune d'équipements sportifs

Par saisine en date du 02/11/2023/2023 (n° de dossier 14831088 suivi par HELBERT Anne), vous sollicitez l'évaluation de la valeur vénale d'un complexe sportif ( bâtiments de 1992 en parpaings et bardage bois constituant une salle multi-sport : gymnase, courts de tennis, sanitaires, chaufferie, bureaux, stockage et atelier...) et un terrain de foot, rugby, courts de tennis extérieurs, garage, espaces verts, places de stationnements cadastrés sous le n° 86 de la section BM et n° 50 de la section BL situés au 2 Rue Maryse Bastié 35170 Bruz.

Compte tenu de l'ensemble des éléments mis à disposition dans votre demande et de l'expertise menée par le Pôle d'Evaluation Domaniale (PED 35), fondée sur les sources internes propres à la DGFIP (BNDP, VISU DGFIP et Evaluer un bien), l'évaluateur propose de fixer la valeur vénale du bien sous expertise à :

400 000 €

( Estimation à 1 900 000 € par avis 2015-047v0812 du 24/06/2015 déduite des coûts de travaux d'environ 1 500 000 €)

L'évaluation aboutit à la détermination d'une valeur, éventuellement assortie d'une marge d'appréciation de 10 %, et non d'un prix. Le prix est un montant sur lequel s'accordent deux parties ou qui résulte d'une mise en concurrence, alors que la valeur n'est qu'une probabilité de prix.

Le présent avis est valable 12 mois.

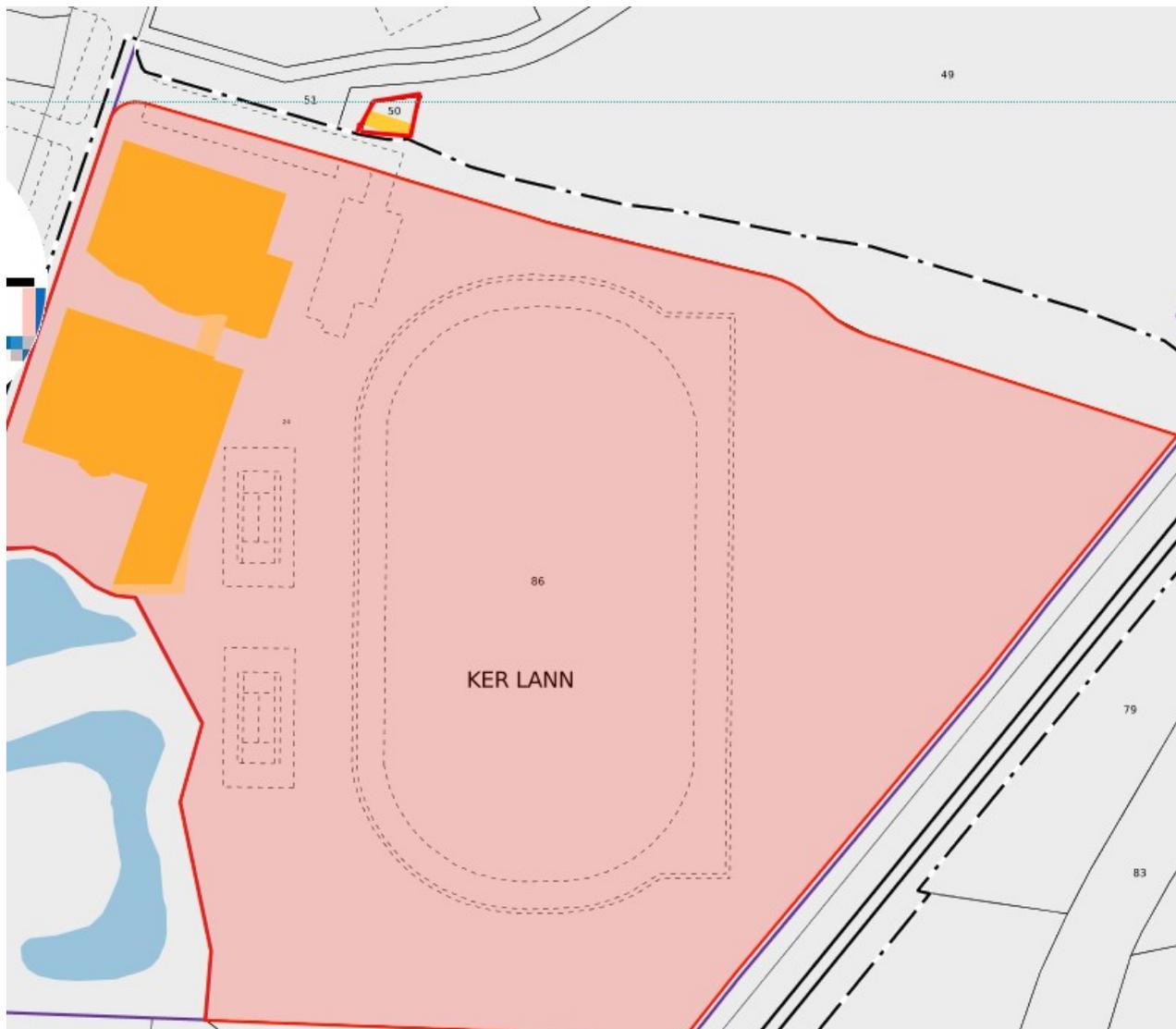
Pour le Directeur et par délégation,



Bounchanh SINGELIN

Inspecteur des Finances publiques

Parcelles BM n° 86 et BL n°50 à BRUZ 35170



# Eléments financiers

Commission permanente  
du 04/12/2023

N° 48761

Dépense(s)

Recette(s)

Imputation	77-01-775-P33 - Cession équipements sportifs Ker Lann
Objet de la recette	Cession équipements sportifs Ker Lann
Nom du tiers	Ville de Bruz
Montant	420 000 €